Image not found or type unknown

droit individuel a la formation

Par **HAMMAD**, le **05/06/2012** à **14:37**

bonjour,
voilà, je travaille depuis 2007 dans une entreprise et depuis j'ai cumuler 75h de DIF, ma question est: est ce possible d'utiliser ces heures de formation en dehors de se que propose l'entreprise comme formation? sachant que l'entreprise ne fait pas la formation que je souhaite, et que même celles qui propose ne sont ni qualifiantes ni diplomantes.
cordialement

Par **P.M.**, le **05/06/2012** à **22:00**

Bonjour,
Pour le DIF, je vous propose déjà ce dossier...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés